



## PRÉFET DU BAS-RHIN

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 28 mai 2020

#### **Second tour des élections municipales : dépôt des candidatures le 29 mai et le 2 juin**

S'appuyant sur l'avis du conseil scientifique, le Premier ministre a annoncé que le second tour des élections municipales sera organisé le 28 juin 2020. Cette décision est cependant réversible et sera réévaluée en fonction de la situation sanitaire.

Dans le département du Bas-Rhin, 37 communes sont concernées par l'organisation d'un second tour.

#### **Modalités de dépôt des candidatures**

Le dépôt des candidatures aura lieu en préfecture et dans les sous-préfectures du Bas-Rhin le vendredi 29 mai et le mardi 2 juin de 09h00 à 18h00.

Afin de garantir le respect des règles de distanciation physique, le nombre de personnes présentes pour un même dépôt de candidature sera limité à deux.

#### **Rappel des règles de dépôt des candidatures**

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, pour qu'une liste ait le droit de se présenter, elle doit avoir obtenu au premier tour un nombre de voix au moins égal à 10% des suffrages exprimés.

Les listes peuvent fusionner, c'est-à-dire être modifiées dans leur composition pour comprendre des candidats ayant figuré au premier tour sur d'autres listes, sous réserve que celles-ci ne se présentent pas au second et qu'elles aient obtenu au premier tour au moins 5% des suffrages exprimés.

Dans tous les cas, le dépôt de candidature est obligatoire.

#### **Contact presse**

Aurélie Contrecivile  
Tél : 06 73 85 16 45  
Mél : [aurelie.contrecivile@bas-rhin.gouv.fr](mailto:aurelie.contrecivile@bas-rhin.gouv.fr)

Préfecture du Bas-Rhin  
Tél : 03 88 21 67 68  
[www.bas-rhin.gouv.fr](http://www.bas-rhin.gouv.fr)  
5, place de la République – 67 073 Strasbourg Cedex

 @PrefetGrandEstBasRhin

 @Prefet67

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les candidats qui n'auraient pas été élus dès le premier tour sont automatiquement candidats au second et un dépôt de candidature n'est pas nécessaire.

De nouveaux candidats peuvent se présenter au second tour, uniquement dans le cas où il y aurait eu moins de candidats que de sièges à pourvoir au premier tour. Dans le Bas-Rhin, c'est le cas des communes d'Altenheim et d'Ettendorf (arrondissement de Saverne).

## Contact presse

Aurélie Contrecivile  
Tél : 06 73 85 16 45  
Mél : [aurelie.contrecivile@bas-rhin.gouv.fr](mailto:aurelie.contrecivile@bas-rhin.gouv.fr)

Préfecture du Bas-Rhin  
Tél : 03 88 21 67 68  
[www.bas-rhin.gouv.fr](http://www.bas-rhin.gouv.fr)  
5, place de la République – 67 073 Strasbourg Cedex  
 @PrefetGrandEstBasRhin  
 @Prefet67